

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Avril 2015

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Denis AUGEZ - Henri BOUILLOUX - Michel CARRE - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Frédéric MOREL - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Chantal ARMENI - Valérie GOUTTE-TOQUET - Philippe PACCARD - Gilles BERGER.

Absente excusée : Marylène WILLAUMEZ

Philippe PACCARD est désigné secrétaire de séance

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,

DIA Vente Giraud

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Thierry MANIGAND, Notaire à Bourg-en-Bresse, portant sur une maison d'habitation, située en zone U « 220 Route de Moinans » à Rignat cadastrée 324 B 792 (1470m2)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur la DIA présentée.

DIA Gabeure

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat, portant sur une maison d'habitation, située en zone U «168 Rue des Teppes» à Bohas cadastrée : 048 B 745 (1 516m2)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur la DIA présentée.

DIA Niogret

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Louis-Philippe Tandonnet, Notaire à Bourg-en-Bresse, portant sur l'ensemble des parcelles appartenant à la succession Niogret.

Monsieur le Maire rappelle que la commune par l'intermédiaire de l'EPFL doit acquérir les parcelles suivantes, ayant déjà fait l'objet d'une convention :

- Au Noyer : parcelles 048 A 259, 048 A 260, 048 A 262.
- En Champe : parcelles 048B666 et 048B668.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur les parcelles présentées et précise que la commune est toujours acquéreuse des parcelles ayant fait l'objet d'une convention avec l'EPFL (Délibérations du 27 janvier 2015).

Plan de financement définitif salle polyvalente de Bohas

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'une erreur s'est glissée dans le plan de financement de la salle polyvalente délibéré le 28 mars et qu'il convient de le remplacer par celui-ci présenté ci-dessous.

L'opération est estimée à 1 026 000€ HT. (Hors acquisitions foncières) et le plan de financement définitif est le suivant:

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT en €	Intitulé	Montant HT en €
Acquisitions foncières	19 500	Autofinancement	360 000
Maîtrise d'œuvre	100 000	Emprunts	391 000
Travaux	714 000	Subvention de la Communauté de Communes	45 000
Voirie	186 500	Subvention du Conseil Général	150 000
Espaces Verts	25 500	Subvention de l'Etat au titre de la DETR	80 000
Total (hors acquisitions foncières)	1 026 000	Total	1 026 000

**Convention Conseil Général, Communauté de Communes et Commune
Aménagements de trottoirs et d'un parking RD 979 – Route de Bourg**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient d'établir une convention entre le Conseil Général, la Communauté de Communes et la Commune concernant les travaux d'aménagement du trottoir et du parking dans la traversée de l'agglomération de Bohas RD 979

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention définissant les conditions administratives, techniques et financières des travaux d'aménagement Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Emmanuel Darmedru, Adjoint au Maire à signer la convention à intervenir entre le Conseil Général, la Communauté de Communes et la Commune.

Lavoir de Rignat :

Gilles Berger, présente au Conseil Municipal le projet du bon de souscription concernant la restauration du lavoir du ban de Cour à Rignat. La convention avec La Fondation du Patrimoine pourrait être signée en juin.

Commission Environnement :

Evelyne Roth rend compte de la commission environnement du 21 avril.

La collecte sélective en porte à porte va débuter sur la commune le mardi 09 juin, et aura lieu le mardi, les semaines paires.

Les ambassadeurs du tri étant déjà passés sur notre commune, les élus distribueront un rouleau de sac par famille ainsi que le calendrier des collectes. La mairie aura des sacs supplémentaires, pour les familles qui n'en auront plus d'ici la fin de l'année.

Les colonnes de tri de verre vont être remplacées sur deux ans.

Assemblée Générale du Syndicat d'Énergie :

Frédéric Morel, suppléant au Syndicat d'énergie a assisté à l'assemblée générale le 11 avril à saint Vulbas.

L'assemblée était principalement axée sur le déploiement de la fibre optique

Orange a signé un protocole d'accord avec le syndicat en avril 2014.

Le syndicat a été mis en demeure d'effectuer des travaux de mise à niveau du réseau pour permettre l'arrivée des opérateurs nationaux.

A ce jour 197 communes sont ouvertes au réseau de la fibre optique.

Le syndicat d'énergie propose aussi une convention de partenariat pour effectuer de travaux de réduction d'énergie des bâtiments publics.

Auberge du Suran :

Suite à la liquidation judiciaire de l'Auberge du Suran, l'ancien gérant a déménagé sans avertir la Mairie, pour faire un état des lieux et la remise des clefs.

Il a été constaté que le matériel de cuisine (fours, chambres froides, hottes, pianos de cuisson,...) appartenant au fonds de commerce a totalement été dilapidé. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Ceyzériat

Les élus organisent une après-midi nettoyage des locaux le 08 mai.

Four de Chiloup

Valérie Goutte-Toquet informe le Conseil que le four de Chiloup est progressivement mis en chauffe par les habitants de Chiloup pour le sécher. Sur sa proposition il sera accessible à tous les habitants de Chiloup et la porte ne sera plus fermée à clé.

Cérémonie du 08 mai :

La cérémonie complète aura lieu à Bohas à 09h45.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ**